Dossier suivi par :

**Julie BRAUN**

**Assistante Sociale**

**INFORMATION DEMANDE D'AIDE DU FONDS SOCIAL LYCEEN**

**Année scolaire 2022/2023**

Madame, Monsieur,

Les familles peuvent être ponctuellement soutenues par une aide du fonds social lycéen pour le cas où la situation financière serait particulièrement difficile. Les demandes d’aide concernent une participation à certains frais en lien avec la scolarité.

Les demandes se font auprès de l’assistante sociale uniquement sur rendez-vous.

Une commission interne étudiera ensuite votre demande.

Vous pouvez prendre un rendez-vous dès à présent auprès de l’assistante sociale :

* Par mail : [julie.braun@ac-creteil.fr](mailto:julie.braun@ac-creteil.fr)
* Par téléphone (mardi et jeudi) : 01 48 92 99 40

⮱

**JUSTIFICATIFS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER ET A APPORTER LE JOUR DU RENDEZ-VOUS :**

🗸 Dernier avis d'imposition sur les revenus

🗸 Dernier bulletin de salaire

🗸 Si vous êtes au chômage ou en arrêt de travail : dernier relevé de versement des indemnités

🗸 Si vous percevez une retraite ou une pension : notification de pension

🗸 Notification du montant des prestations familiales : dernière attestation CAF

* Dernière quittance de loyer
* Dernière quittance gaz / électricité